

AFFAIRE N° 9. - Abattoir municipal 2ème tranche - approbation du dossier technique - autorisation de lancer les appels d'offres relatifs à chaque lot et de traiter de gré à gré avec les entreprises présentant les offres les plus avantageuses.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture vient de me faire parvenir les dossiers d'appels d'offres relatifs à la réalisation de la 2ème tranche de l'Abattoir Municipal.

Comme je vous l'avais déjà précisé lors du Conseil Municipal du 10 Août 1972, cette 2ème tranche fait suite à la réalisation des chambres froides et consistera essentiellement en l'installation d'une chaîne moderne d'abattage de porcins.

Ces travaux se décomposent en deux lots :

1° - un lot génie civil comprenant la démolition des boxes de la stabulation actuelle, du quai de saignée et de l'aménagement de certaines installations ;

2° - un lot manutention et appareillage.

Ces deux lots, bien distincts, feront l'objet de deux consultations séparées.

Le financement de ces travaux (1ère et 2ème tranches) pourrait s'établir de la façon suivante :

- FIDOM local 1970-1971	24 000 000 Frs CFA
- Emprunt U.C.C.M.A.	16 000 000 Frs CFA
- FIDOM 1972	12 000 000 Frs CFA
- Emprunt C. D. C.	50 000 000 Frs CFA

	102 000 000 Frs CFA

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 906 - article 2 312-56 du budget supplémentaire de 1972.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, d'une part d'approuver ce dossier technique - d'autre part, de m'autoriser à lancer les appels d'offres relatifs à chaque lot et à traiter de gré à gré avec les entreprises présentant les offres les plus avantageuses.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

En ce qui concerne l'abattoir, je vais passer la parole à Monsieur HOARAU.

M. HOARAU. - Les travaux de l'abattoir comprennent deux tranches. La première tranche, comprenant les chambres froides, a été exécutée. Les chambres froides ne sont pas encore en service car, pour les alimenter, il fallait un transformateur. L'E. E. R. réalise, en ce moment, les travaux et, incessamment, les chambres froides pourront fonctionner. Ces dernières sont destinées à entreposer les porcins. Cet abattoir a besoin d'être refait, car les chambres froides actuelles nous donnent beaucoup de souci. Elles ont encore été en panne la semaine dernière.

La deuxième tranche, qui sera réalisée cette année, comprend la chaîne d'abattage des porcs. Notre abattoir remonte à plusieurs années, à 1963. Cette chaîne de porcs ne correspond plus aux besoins actuels. Elle sera modernisée et refaite presque en totalité. Le montant de cette deuxième tranche atteindra environ 46 000 000 de Frs. Toute la partie de la chaîne de porcs sera agrandie, en prenant sur les locaux qui servaient à la stabulation. Les locaux pour la stabulation seront refaits, à l'arrière du terrain de l'abattoir. Il y aura un quai de débarquement pour les animaux également. A l'heure actuelle, ils sortent des camions, comme ils peuvent. Tout sera modernisé. Des parcs vont servir à l'isolement des animaux et des boxes seront répartis pour les divers utilisateurs.

Les plans sont terminés et nous vous demandons votre approbation à ce sujet. L'appel d'offres suivra bientôt.

Mme ROCHE. - Combien de porcs sont abattus par semaine ?

M. HOARAU. - Cela dépend. Les jours de pointe, environ 150 par jour. Actuellement, une trentaine car nous manquons de porcs. Nous avons reçu des porcs d'Afrique du Sud pour cette période ou ces animaux se font rares.

Naturellement, l'abattoir, côté bovins, ne sera pas modifié. Il n'est pas très moderne, mais il peut encore servir. La seule modification possible est peut-être un revêtement sur les murs. Le revêtement actuel est en ciment et il faudrait peut-être faire un carrelage.

LE MAIRE. - Ceux d'entre vous qui seraient intéressés par les problèmes de l'abattoir pourraient aller visiter les lieux, avec Monsieur Marcel HOARAU. De plus amples explications, sur place, leur seraient données. Une visite peut être organisée.

M. Bruno BOYER. - Quand on entre dans l'abattoir, on a l'impression qu'il manque de lumière, que les sols ne sont pas sûrs, inégaux.

M. HOARAU. - Les sols sont enciment. Il faudrait qu'ils soient recouverts de grès cérame.

M. Bruno BOYER. - Il faudrait regarder les problèmes de circulation et d'éclairage dans l'abattoir.

M. HOARAU. - J'ai demandé des crédits pour mettre un revêtement en faïence sur les murs et du grès cérame au sol.

LE MAIRE. - Nous pouvons fort bien envisager une troisième tranche qui comprendrait les améliorations des sols et des parois et l'éclairage dans la partie bovine.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Jours, le 8 Mai 1973
Don R. Lelut
Le Secrétaire Général
Signé : S. Lelut

Une copie certifiée conforme
de l'acte de l'Assemblée
Financière
R. Boyer